



Fiche d'activité 28

Relations institutionnelles associées au Processus de planification rurale participative (PRP)

Objectif

L'objectif de cette activité est d'offrir la possibilité aux participants d'explorer l'interaction entre différentes organisations et institutions impliquées dans la planification de l'accessibilité pour les zones rurales. Cette activité a pour but de faire appel à l'expérience spécifique du terrain des participants. En outre, elle peut souligner les conceptions de l'importance et du rôle des différentes institutions et organisations à l'égard de la planification de l'accessibilité.

Travail de groupe

1. Développez un diagramme de Venn pour un pays sélectionné, en illustrant la relation entre les différentes institutions et organisations concernées par la planification de l'accessibilité. La procédure pour élaborer un diagramme de Venn est expliquée ci-dessous.

Pour élaborer un diagramme de Venn :

- ✓ Énumérez toutes les institutions concernées dans la planification de l'accessibilité pour les zones rurales
- ✓ Classez les institutions par ordre d'importance pour la planification de l'accessibilité
- ✓ Écrivez le nom de chaque institution sur un morceau de carton circulaire selon l'importance : plus l'institution est importante - et plus le morceau de carton est grand
- ✓ Arrangez les cartons sur une feuille de flipchart, avec les cartons qui se chevauchent lorsqu'il y a **contact** entre les institutions (plus le contact est important plus les cartons doivent se chevaucher).



- ✓ **Note** : le chevauchement des cartons doit montrer le *degré de contact* et NON les distances géographiques.
 - ✓ Collez les cartons sur la feuille du flipchart lorsque le groupe a convenu d'un ensemble final de relations
2. Discutez des interactions entre institutions/organisations et les raisons de ces relations :
- A. *Quels sont les rôles des différentes institutions/organisations ?*
 - B. *Qui sont les membres de ces institutions/organisations ?*
 - C. *Quelles institutions possèdent le plus/le moins de pouvoir de décision concernant la planification de l'accessibilité ?*
3. Choisissez un porte-parole et préparez-vous à présenter vos conclusions à la séance plénière.